

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
GERS

COMMUNE DE ST LIZIER DU PLANTE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 avril

2026-11

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 heure 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme DAMBIELLE Raymonde, maire.

Nombres de membres

- afférents au conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 9
- procuration : 1
- qui ont pris part à la délibération : 10

Étaient présents :

M. ALLIOS Cédric, Mme BATAILLE Anne-Laure, M. BROQUERE Stéphane, Mme DAURIAC Sylvette, M. DE BON Nicolas, Mme GIMENEZ Nadine, Mme LAIRLE Sabine et M. SORROCHE Thierry

Absents : M. LASSUS Jean Pierre,

Mme CARRERE Mathilde donne procuration à Cédric Allios

Secrétaire de séance : Mme GIMENEZ Nadine

Date de convocation

16/04/2026

Conformément au code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit. Pour 2026, Mme la maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux et qui mentionne notamment, les bases d'impositions prévisionnelles, les taux de référence et le montant du produit attendu à taux constant.

Date d'affichage

Objet de la délibération

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme la maire, vote pour 2026 les taux suivants :

**Vote
des taux des contributions
directes pour 2026**

Taxe foncière sur le bâti : 37.96%
Taxe foncière sur le non bâti : 13.38%
Taxe d'habitation : 8.37%

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

La maire,
Raymonde DAMBIELLE

et publication ou notification
le

